

GROUPE DE PILOTAGE
ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES

ACADEMIE DE CRETEIL

**LE RÔLE DU PROFESSEUR PRINCIPAL DANS
L'ELABORATION D'UN PROJET
D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES
A L'ECHELLE DE LA CLASSE**

Intervenants

*Nadia Hallaf-Cohen, professeure d'Economie-Gestion
et*

Eric Viguiet, professeur d'Histoire-Géographie

Vendredi 12 novembre 2021

Ce propos n'entend pas être un modèle normatif, mais une proposition :

- guidée par notre expérience et
- qui puisse offrir des pistes de réflexions.

Depuis une quinzaine d'années, le terme accompagnement est utilisé par l'institution scolaire, et parfois, avec des nuances et des appropriations différentes. On a pu parler :

- d'accompagnement éducatif,
 - d'accompagnement personnalisé,
 - d'accompagnement pédagogique,
 - Ou encore plus généralement d'**accompagnement des élèves**.
- Cela peut créer un certain flou auprès des équipes dans les établissements d'autant plus qu'à ces différentes appellations correspondent différents dispositifs, qui est le résultat d'une notion d'accompagnement en construction sur une longue durée.
- Aussi, depuis longtemps notre institution avait compris la nécessité d'accompagner dans leurs apprentissages tous les élèves, et en particulier ceux issus de l'**éducation prioritaire** qui n'avaient pas toujours la culture scolaire requise pour réussir. De là, se sont développés des essais et des dispositifs divers pour œuvrer à cet accompagnement.

Dans notre exposé, **par le terme accompagnement**, nous entendons l'aide apportée à l'élève pour parvenir à son **autonomie dans le travail scolaire** en particulier la **méthodologie**, la **remédiation** ou l'**anticipation des difficultés**. Dès lors, une fois posé ce principe, les modalités d'organisation peuvent donc prendre des formes différentes : **dans la classe**, hors de la classe, **en classe entière**, en demi-groupe, en **groupe de compétences** ou même en groupe de besoins notamment.

Ce qui importe finalement dans l'accompagnement de l'élève, c'est le **changement de posture** c'est-à-dire **passer d'une position frontale du professeur (debout face à son élève) à une position assise à côté et au côté de l'élève** : c'est-à-dire se placer depuis les besoins de l'élève afin de le guider dans l'acquisition des compétences requises. Cet accompagnement se veut temporaire, le temps que l'élève parvienne à l'autonomie.

La finalité de notre propos sera de montrer **comment l'accompagnement des élèves peut s'emparer des tests de positionnement** en classe de sixième au collège ou en classe de seconde au lycée, et plus précisément quel pourrait être le rôle du professeur principal dans cette tâche.

Bien que souvent délaissée, la question des **tests d'évaluation-diagnostic est centrale** pour l'accompagnement des élèves. En effet, il est indispensable pour réaliser cet accompagnement de **connaître précisément les besoins des élèves**, et ces tests de positionnement sont justement un des moyens efficaces et une base pour déterminer ces besoins. Si ces tests de positionnement concernent le français et les mathématiques, il apparaît opportun de généraliser ces diagnostics à l'ensemble des niveaux, et dans une certaine mesure, à l'ensemble des disciplines.

D'une manière générale, l'accompagnement des élèves dans le cadre de l'accompagnement personnalisé (AP) permet d'individualiser leur parcours. Ce moment dans son emploi du temps permet notamment d'œuvrer à leur autonomie en :

- **consolidant les compétences** des élèves dans les disciplines d'enseignement général (particulièrement en français et en mathématiques, en fonction des besoins des élèves déterminés à l'issue du test de positionnement de début d'année de classe de sixième ou de classe de seconde) ;
- **offrant une aide méthodologique** (dans un domaine, l'écrit ou l'oral et dans des thèmes comme par exemple, savoir lire une consigne, faire une recherche documentaire avancée, trouver le bon établissement pour son orientation, ou même s'exprimer à l'oral) ;
- **préparant l'orientation** tout au long du cycle, en approfondissant un champ disciplinaire, en entraînant les élèves aux examens et aux concours mais aussi pour certains élèves de la voie professionnelle, aux entretiens pour leur entrée dans la vie active, en les aidant à conforter leur projet professionnel.

Tous les ans, les élèves réalisent un **test de positionnement** en français et en mathématiques à la rentrée de la classe de sixième au collège et de la classe de seconde au lycée. Cela permet d'identifier ses acquis et ses faiblesses dans ces disciplines.

Souvent il y a des difficultés à ce que l'ensemble des disciplines s'empare de ces tests qui constituent pourtant un diagnostic précis des acquis des élèves. Or, il est intéressant de partir de ces tests de positionnement pour mettre en place un projet d'accompagnement personnalisé des élèves en lien avec le projet d'établissement et les programmes.

L'une des difficultés majeures pour l'ensemble des disciplines est, en effet, d'utiliser des tests de positionnement fondés uniquement sur des compétences de français et de mathématiques. A partir de ces compétences de français et de mathématiques, il est possible de dégager des compétences transférables, adaptables à d'autres disciplines et **même modulables**. Et ce, quelles que soient les voies : générale, technologique et professionnelle.

Dans cette même logique, l'ensemble des niveaux, de la 6^{ème} à la terminale, peut s'intégrer à cette dynamique d'accompagnement des élèves en constituant dès le début de l'année des tests diagnostics en l'absence des tests de positionnement réglementaires.

Lors de ce webinaire nous vous proposons trois temps de réflexion :

Dans un premier temps,

[I – Comment un professeur principal peut-il s'emparer des évaluations](#)

Dans un deuxième temps,

[II – Comment réaliser un projet d'accompagnement personnalisé sur une année scolaire ?](#)

Et dans un troisième temps,

[III – Nous discuterons des compétences transférables dans chaque discipline](#)

I – COMMENT UN PROFESSEUR PRINCIPAL PEUT-IL S'EMPARER DES EVALUATIONS ?

1. TESTS D'EVALUATION – POSITIONNEMENT

Français et Mathématiques



2. BILAN

Remis aux responsables légaux et aux équipes pédagogiques



3. PROFESSEUR PRINCIPAL



4. EQUIPES PEDAGOGIQUES

- Définir les axes communs et prioritaires à toutes les disciplines en tenant compte des axes du projet d'établissement et en fonction des référentiels
- Définir des compétences transférables



5. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

En classe entière ou en demi-groupe
Equipes pédagogiques ou éducatives, professeurs des écoles ou intervenants extérieurs

1. Tests d'évaluation – positionnement

Chaque élève qu'il soit au collège, en classe de 6ème ou au lycée, en classe de seconde, passe dans la deuxième quinzaine de septembre un test de positionnement sur une plateforme numérique de son établissement scolaire. Le test de positionnement lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins en maîtrise de la langue française et en mathématiques. L'objectif est de partir de ce que l'élève connaît et maîtrise. Ce test doit nous aider, nous enseignants, à mieux cibler et organiser cet accompagnement de l'élève.

Au lycée, le test de positionnement est d'autant plus important qu'il permet de consolider des compétences orales et écrites qui seront essentielles dans la vie personnelle, professionnelle et nécessaires pour une poursuite dans l'enseignement supérieur ou une insertion dans l'emploi.

Les tests de français portent sur :

- la compréhension de l'oral,
- la compréhension de l'écrit et
- la compréhension de la langue

Les tests de mathématiques portent sur :

- l'organisation et la gestion de données,
- les nombres et le calcul et
- la géométrie ou le calcul littéral

2. Bilan : Remis aux responsables légaux et aux équipes pédagogiques

La correction est automatisée et les résultats sont remis aux représentants légaux et aux équipes pédagogiques.

Pour le professeur principal et l'équipe pédagogique se pose la question de l'utilisation de ce diagnostic.

On peut se poser trois questions :

- Première question : Comment chaque discipline peut s'emparer de ces tests réalisés à partir de compétences de français et de mathématiques.
- Seconde question : Comment articuler le travail des compétences par rapport à la question de l'orientation et
- Troisième question : Comment lier le travail des compétences pour l'ensemble de la classe avec celui plus spécifique à certains élèves ?

3. Professeur principal (PP)

Le PP récupère les résultats des tests. Il se réunit avec l'équipe pédagogique et/ou l'équipe éducative.

Une objection revient parfois et qui serait de s'interroger sur l'opportunité de confier au professeur principal cette tâche. En d'autres termes de s'interroger sur la légitimité du professeur principal à assumer ce rôle. Mais il nous apparaît que cette tâche s'inscrit bien dans la mission du professeur principal qui est de centraliser l'information, de la diffuser et de faire des bilans de la classe et des élèves.

Une précaution est qu'il faudrait absolument éviter certains écueils. En effet, le rôle du professeur principal ne doit pas apparaître aux autres membres de l'équipe pédagogique comme intrusif mais plutôt un rôle visant à harmoniser un travail collectif de l'accompagnement personnalisé.

4. Equipes pédagogiques : définir les axes communs et prioritaires à toutes les disciplines

Ces équipes doivent tenir compte des axes du projet d'établissement et des programmes. Il faudrait alors déterminer de deux à quatre compétences prioritaires afin de ne pas s'éparpiller et d'avoir un bilan qui réponde à des objectifs réalistes.

L'équipe pédagogique définit **des compétences transférables à l'ensemble des disciplines.**

En conséquence, l'équipe peut enfin définir des

5. Actions d'accompagnement personnalisé

Il est important de rappeler que les compétences d'AP sont travaillées dans le cadre des disciplines mais les actions d'AP ne sont pas disciplinaires.

- a. En classe de 6^{ème} pour le collège ou en seconde pour le lycée, les actions peuvent se dérouler en classe entière ou en demi-groupe.
- b. Ces actions sont mises en place aussi bien par des membres de l'équipe pédagogique ou éducative que par des intervenants extérieurs. En classe de 6^{ème} un professeur des écoles peut également intervenir.

II – COMMENT REALISER UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE SUR UNE ANNEE SCOLAIRE ?

A. CHOIX PROPOSES PAR L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Les priorités classe et élèves ne sont pas forcément les mêmes



B. PROFESSEUR PRINCIPAL CENTRALISE



a – Priorités sur les difficultés classe

*Etablir un programme sur l'année
Le choix de travailler sur 3 à 4 compétences est un choix réaliste.*

Exemple de programme annuel

Mi-septembre : passage des tests

Avant les congés de la Toussaint :

Résultats

Retour des congés : réunion de

l'équipe pédagogique

Novembre, décembre : première

compétence

Janvier, février : deuxième

compétence

Mars, avril : troisième compétence

Mai, juin : possibilité d'une quatrième

compétence

Voir III) – Exemple concret

b – Priorités sur les besoins par élève

Proposer des sessions de travail en groupe

Etablir une fiche élève / Pallier

l'hétérogénéité / pédagogie différenciée

Cas de figure 1 : Elèves ayant les mêmes difficultés

Cas de figure 2 : Mélange en groupe hétérogène pour encourager l'entraide entre pairs

Cas de figure 3 : Pour les élèves ayant maîtrisés les compétences, aller plus loin



C. AU DELA DES AXES COMMUNS LES COMPETENCES SONT TRANSFERABLES A CHAQUE DISCIPLINE

Cet accompagnement personnalisé sur une année complète nécessite tout d'abord de réaliser

A. Choix proposés par l'équipe pédagogique

En tenant compte du fait que les priorités classe et élèves ne sont pas forcément les mêmes.

B. Professeur principal centralise

a) Premier élément de réflexion portera sur les priorités des difficultés concernant « toute » la classe

Si on souhaite être réaliste, il semblerait opportun de se limiter à 3 ou 4 compétences travaillées sur l'année. En effet, une compétence peut être plus complexe qu'une autre et exiger la maîtrise de sous-compétences.

Exemple de programme annuel

Mi-septembre : passage des tests

Avant les congés de la Toussaint : Résultats

Retour des congés : réunion de l'équipe pédagogique

Novembre, décembre : première compétence

Janvier, février : deuxième compétence

Mars, avril : troisième compétence

Mai, juin : possibilité d'une quatrième compétence

b) Deuxième élément de réflexion portera sur les besoins « par » élève

Nous vous proposons des sessions de travail en groupe et là, c'est l'occasion d'établir une fiche élève / de pallier l'hétérogénéité des élèves / de pratiquer une pédagogie différenciée ou d'autres pratiques pédagogiques qui conviennent aux équipes.

Trois cas de figures s'offrent à nous :

- *Cas de figure 1 : Elèves ont les mêmes difficultés*
- *Cas de figure 2 : Mélange des élèves en groupe hétérogène pour faciliter l'entraide entre pairs*
- *Cas de figure 3 : Les élèves maîtrisent les compétences, ils souhaitent aller plus loin*

C. Au-delà des axes communs les compétences sont transférables à chaque discipline.

Cela s'applique aussi bien au collège qu'au lycée et quelle que soit la voie.

III – DES COMPETENCES TRANSFERABLES DANS CHAQUE DISCIPLINE A PARTIR D'UN EXEMPLE CONCRET

A partir des tests de positionnement, les enseignants vont mettre en exergue, dans les activités, un certain nombre de compétences pour lesquelles chaque discipline peut les inscrire dans son propre champ.

L'accompagnement personnalisé part de compétences communes et transversales qui seront réinvesties dans chaque discipline. Ce qui est fondamental dans la mise en place de ces compétences dans le cadre de l'AP, est qu'elles soient **transférables** à chaque discipline quand cela est nécessaire.

Petit rappel :

Une fois que l'on a défini son domaine de compétences comme l'oral ou l'écrit, on s'interroge sur

Les compétences communes et transversales peuvent être par exemple :

- Comprendre une consigne / Apprendre une leçon / Mémoriser / Faire une fiche de révision / Utiliser son manuel papier ou son manuel numérique / Chercher dans un dictionnaire / Travailler au brouillon / Faire une recherche documentaire sur internet ou au CDI / Faire un exposé / Faire une fiche de lecture / Travailler en équipes/en groupes / Prendre des notes / Réaliser un QR code / Construire une carte mentale

Chaque discipline s'approprie alors ces compétences transversales.

Un autre rappel,

Exemples de compétences déclinées sur différentes matières (sous forme de tableau)

Prenons une compétence détaillée en sous-compétences :

Etudier un document : (présenter un document / Lire et comprendre des documents de nature différentes (lecture silencieuse et à haute voix)/ Dégager les idées importantes d'un document / Résumer le contenu d'un document / Faire des liens entre ce document et d'autres / Développer un esprit critique face au document) : s'applique à toutes les disciplines

Mais nous pouvons décliner les compétences de façon beaucoup plus spécifique :

Se repérer dans le temps et/ou dans l'espace : les mathématiques, l'histoire, la géographie, le français, les langues, l'économie, l'EPS, la mercatique, les arts appliqués, les arts plastiques...

Lire une frise chronologique : l'histoire, l'économie, la SVT, le français, ...

Lire une image ou une carte : les langues, les arts appliqués, les arts plastiques, la géographie, le français, les sciences physiques, ...

Comprendre un graphique : les mathématiques, les sciences physiques, l'EPS, l'économie, la finance, le commerce, la comptabilité, l'histoire, la géographie, ...

Nous vous proposons un exemple concret :

EXEMPLE A PARTIR D'UNE COMPETENCE

Comprendre une consigne,
Lire un texte
Ecouter pour comprendre un message oral

PHASE 1

LE PROFESSEUR PRINCIPAL

A listé les compétences qui seront développées sur chaque session en fonction du positionnement des élèves
Exemple : sur deux mois



L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Définit le programme de travail d'Accompagnement Personnalisé au travers des grands axes communs aux disciplines
Exemple : 3 axes communs (lire une consigne, lire un texte, écouter pour comprendre un message oral) sur trois périodes dans l'année



DECEMBRE : EVALUATION-DIAGNOSTIC



ANALYSE DES PROGRES ET DES NOUVEAUX BESOINS

PHASE 2

**ADAPTATION DE L'AP A PARTIR DES NOUVEAUX BESOINS REPERES DES ELEVES
DEBUT SEMESTRE 2 : REVOIR**

Méthodes de travail
Intervenants
Format d'intervention (groupes hétérogènes pour faciliter l'aide entre pairs)



ACTIONS D'AMELIORATION

Co-animation Pédagogie différenciée Actions culturelles Volet orientation à prendre en compte (lycée)
Avertir la famille Repérage des dys ...

PHASE 3

AVRIL-MAI

C'est une séance d'AP autour des compétences choisies par l'équipe *sur une année scolaire et nous avons choisi de la décliner en 3 périodes (Novembre – Janvier / Janvier – mars / Avril – Mai) avec deux phases de travail à chaque fois :*

- **3 Compétences choisies** : « comprendre une consigne », « lire un texte » et « écouter pour comprendre un message oral ».
- **Classe** : aussi bien au collège qu'au lycée en classe entière
- **Axe du projet d'établissement** : lutte contre le décrochage scolaire
- **Programme** : aussi bien de collège que de lycée général ou professionnel, l'accent est mis sur les compétences.

- Les **domaines de compétences** : oral et écrit
- **L'équipe pédagogique** définit le programme de travail d'accompagnement personnalisé au travers des grands axes communs aux disciplines qui peuvent être pour cette classe.
 - Période 1, comprendre une consigne : *Novembre – Janvier*
 - Période 2, lire un texte : *Janvier – Mars*
 - Période 3, écouter pour comprendre un message oral : *Avril – Mai*

Période 1 : Novembre – Janvier : Compétence : « Comprendre une consigne »
(Les autres périodes seront déclinées selon le même schéma).

Phase 1

Le professeur principal a listé les compétences qui seront développées sur chaque session en fonction du positionnement de l'élève sur environ deux mois.

Novembre : Travail de la compétence avec les différents intervenants avec la possibilité d'évaluations formatives.

Décembre : Etablissement d'une évaluation diagnostic pour juger de la maîtrise de la compétence et des besoins par élève. Cette **évaluation** ne donne pas forcément lieu à une note. La finalité est d'analyser les progrès ou les difficultés qui persisteraient et de réfléchir à l'accompagnement des élèves qui n'auraient pas encore maîtrisés la compétence. Le rôle du professeur principal est alors de réunir l'équipe pédagogique afin de dresser le bilan de la phase 1 et d'envisager la deuxième phase.

A partir du diagnostic des besoins « classe » nous allons diagnostiquer les besoins élèves plus particuliers qui nécessitent l'organisation d'une nouvelle prise en charge.

Phase 2 pour les élèves qui n'ont pas acquis les compétences de la phase 1 : on adapte les solutions en fonction des résultats obtenus et des nouveaux besoins

- On adapte les méthodes de travail car on connaît mieux les élèves.
- On peut proposer d'inviter des intervenants extérieurs (professeur des écoles, professeur de FLE, ...).
- On peut modifier le format d'intervention (aide entre pairs sur des petits groupes, le tutorat, ...).

Actions d'amélioration

- Co-animation
- Pédagogie différenciée
- Actions culturelles
- Volet orientation à prendre en compte (lycée)
- Repérage des dys, avertir la famille

De nouveau, en fin de période, le professeur principal fait le point avec les équipes à partir d'une évaluation-diagnostic et on se retrouve en **Phase 1 de la période 2 (Janvier-mars)**.

Conclusion :

Le rôle du professeur principal aussi bien au collège qu'au lycée est d'être un coordinateur de l'accompagnement personnalisé. Il ne décide pas et n'impose pas de directives. En revanche, son rôle est :

- **premièrement** de permettre à l'équipe pédagogique de s'approprier les diagnostics et déterminer avec eux les priorités de travail afin de mettre en place un accompagnement personnalisé cohérent des élèves tout au long de l'année et
- **deuxièmement**, de communiquer avec les parents des besoins et des solutions à envisager pour chaque élève.

Le rôle du professeur principal est tout à la fois de veiller à la cohérence entre les priorités déterminées par l'équipe pédagogique, les programmes et le projet d'établissement et de rendre compte au chef d'établissement. En fonction des besoins liés aux différents axes de ce projet, des moyens peuvent être alloués pour réaliser les objectifs de l'accompagnement personnalisé des élèves.

L'accompagnement des élèves concerne :

- la consolidation des acquis,
- l'accompagnement au choix de l'orientation et
- la recherche d'excellence.

Le cadre général est commun au collège et au lycée, quel que soit le public et sa localisation géographique.

La situation sanitaire de la Covid-19 a amplifié les difficultés des élèves et rend encore plus nécessaire l'accompagnement personnalisé. Aujourd'hui les moyens numériques permettent aux équipes pédagogiques de développer à distance un accompagnement permanent et renforcé des élèves.

L'accompagnement des élèves est l'affaire de TOUS et nécessite donc un réel travail de concertation et de pilotage des équipes. Il présuppose des valeurs communes comme **le partage, l'entente** et la **bienveillance**. Ce travail d'équipe s'inscrit dans la liberté pédagogique des enseignants. Une coordination étroite entre le professeur principal et les équipes pédagogiques est donc nécessaire dans le succès de l'accompagnement des élèves.